

6^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 22 octobre 2013 à 19h30

Maison des Oeuvres à Courfayvre

Le président Jean-Luc Portmann a le plaisir d'ouvrir la 6^{ème} séance du Conseil général, à la Maison des Œuvres à Courfayvre. Il souhaite la bienvenue à toutes et tous.

M. Jean-Luc Portmann salue particulièrement les nouveaux membres suivants : Mme Christine Römer, du groupe PCSI+RC qui fait son entrée au Conseil général en remplacement de M. Denis Morel, qui a été forcé de démissionner, parce qu'il a déménagé de Courfayvre à Bassecourt. M. Léopold Sommer remplace Mme Römer comme suppléant. M. Grégory Gunzinger pour le groupe UDC+AB, remplace M. Philippe Müller comme suppléant. Mme Claudine Zurcher, pour le groupe PCSI+RC a remplacé Mme Simone Allimann en tant que suppléante.

M. Jean-Luc Portmann offre la citation du jour qui est de Lee Iacocca, industriel américain, né en 1924, ancien directeur de Ford puis redresseur de Chrysler : « Si vous venez dans mon bureau avec un problème et que vous n'avez pas au moins une proposition, alors vous faites partie du problème. »

Le président constate que le Conseil général a été convoqué par courrier et par le journal officiel de la RCJU du 9 octobre 2013. L'ordre du jour y est mentionné. M. Jean-Luc Portmann, d'autorité, retire le point 7 « Fusion PGEE – PGA – nomination d'une nouvelle commission », ceci pour deux raisons. La première est que cette commission existe grâce au nouveau règlement d'organisation et d'administration, qui figure à l'ordre du jour. Comme ce règlement ne pourra pas entrer en vigueur avant d'être adopté par le peuple, notre autorité ne peut pas nommer une commission qui juridiquement n'existe pas. La 2^{ème} raison est que le bureau du Conseil général, organe compétent pour fixer l'ordre du jour, avait décidé de retirer ce point de l'ordre du jour. Par inadvertance, ce point n'a pas été biffé lors de l'envoi de la convocation.

Le président constate que l'ordre du jour est accepté tel que proposé, moyennant le retrait du point 7. Il ajoute que notre séance sera suivie d'une séance d'information au public relative au règlement d'organisation et d'administration.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 25 juin 2013.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Approbation du règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte de Haute-Sorne (Message du Conseil communal au Conseil général n° 11 du 30 septembre 2013).
6. Réponse à la question écrite n° 1 « Répartition des membres dans les commissions à 9 membres ».
7. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Corso née Piciocchi Annunziata Carmelina.

Immédiatement après la séance, 2^{ème} Assemblée d'information

1. Information sur le règlement d'organisation et d'administration de la Commune de Haute-Sorne.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

M. Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. 31 membres du Conseil général sont présents.

2. Procès-verbal du Conseil général du 25 juin 2013.

Le procès-verbal du Conseil général du 25 juin 2013 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

M. Jean-Luc Portmann remarque qu'il manque toujours les adresses électroniques de deux membres du Conseil général. Il s'agit d'Yves Girard et Didier Morandelli. Il demande au président de leur groupe d'intervenir avec vigueur pour régulariser la situation.

Le président déclare qu'une carte de prompt rétablissement va circuler à l'attention de Mme Catherine Wolfer, 2^{ème} vice-présidente, qui est excusée pour raison de maladie. Il demande aux membres du Conseil général de signer la carte.

M. Jean-Luc Portmann tient à saluer les personnes ou groupes qui portent haut les couleurs de la nouvelle commune de Haute-Sorne. Il cite :

- Le groupe agrès de Glovelier ;
- La FSG Bassecourt avec particulièrement les sœurs Fanette et Aurélie Humair, qui viennent de Boécourt et leurs entraîneurs ;
- Olivier Schaffter, qui récolte les médailles dans les différents championnats de tir ;
- Romance Berberat de Glovelier, designer de mode avec Bachelor, qui a reçu une bourse de la commission culturelle interjurassienne.

M. Jean-Luc Portmann félicite et remercie toutes les personnes qui se sont investies pour notre stand à la Foire du Jura. Haute-Sorne était invitée d'honneur et notre stand fut une réussite.

M. Jean-Luc Portmann communique également qu'il va représenter le Conseil général à la journée des aînés le 26 octobre prochain à la Halle des Fêtes à Bassecourt.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat remercie la commission ad hoc qui a organisé le stand à la Foire du Jura. Il s'agit de Mme Yvonne Lucchina, M. André Irminger, M. Jean-Luc Portmann et le photographe M. Gérard Kohler. Le concours a connu un beau succès avec plus de 500 participants.

M. Jean-Bernard Vallat revient sur la fermeture des permanences. Le Conseil a pris cette décision en connaissance de cause. Statistiques à l'appui, les permanences sont peu utilisées et presque à chaque fois on devait renvoyer les citoyens à l'administration centrale à Bassecourt. Pour les cas particuliers, une solution pourra être trouvée sur simple appel téléphonique avec le personnel. Cette décision est bien sûr regrettable, mais elle va dans le bon sens. Il admet que l'on peut reprocher au Conseil communal de n'avoir pas communiqué la décision aux membres du Conseil général.

M. Jean-Bernard Vallat revient sur l'entreprise Condor. Il a obtenu la liste de tous les locataires de Condor qui sont en règle, également avec les assurances.

Concernant le SEDE, M. Vallat rappelle qu'il manque toujours 3 suppléants.

M. Jean-Bernard Vallat rappelle les communications parues dans le journal Clin d'œil. Il a toujours des réclamations concernant les chiens, les véhicules sans plaque, la taille des haies et des arbres et les problèmes de voisinage. Il demande de prendre bonne note de ces communications.

M. le Maire informe que 400 personnes environ se sont inscrites à la journée des aînés qui aura lieu le samedi 26 octobre à la Halle des Fêtes à Bassecourt. La société de fanfare de Glovelier et un musicien agrémenteront cette journée.

4. Questions orales.

M. Michel Saner (PDC) s'adresse au Conseil général dans les termes suivants :

« La durée de la fermeture des barrières aux passages à niveau de Bassecourt est trop importante. Ce problème est d'autant plus épineux que le village compte pas moins de 5 passages à niveau dont l'un est situé au centre du village. Ce problème a pris de l'acuité avec l'augmentation importante du trafic ferroviaire ces dernières années. Nos gares sont pratiquement desservies avec un train toutes les demi-heures. Ce ne sont pas moins de 78 trains qui, journalièrement circulent entre Delémont et Glovelier, en ajoutant les convois supplémentaires, tels que militaires, d'évacuation des déchets de la décharge de Bonfol, marchandises et liés à l'entretien du réseau.

Ce trafic tant ferroviaire que routier en constante augmentation crée une gêne particulièrement perceptible et qui se traduit souvent par de l'agressivité entre usagers et de non respect des règles de la circulation. Il est fréquent de constater que des conducteurs téméraires forcent le passage, notamment aux heures de pointe. Les principales victimes de ces temps d'attente exagérément longs sont plus particulièrement les collaborateurs des diverses entreprises ou les parents qui conduisent et viennent rechercher leurs enfants aux écoles.

Notre collègue M. Denis Jeannerat avait d'ailleurs évoqué ce problème lors de son intervention à l'heure des « questions » au Conseil général du 23 avril dernier à Soulce.

J'ai personnellement remis une bûche au feu à ce sujet lors de la 1^{ère} séance de la commission des affaires de police.

Je ne suis pas sans ignorer que les passages à niveau implantés sur le territoire de la Confédération doivent respecter des normes impératives de sécurité fixées notamment par les dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les chemins de fer. Cet article fixe le fonctionnement minimal de tous les systèmes de passage à niveau autorisés. Ainsi, les barrières doivent être fermées au moins 5 secondes avant le passage du train et les signaux d'avertissement s'enclencher 8 secondes avant le début de la fermeture des barrières. Dans les faits, ces délais sont beaucoup plus longs, notamment en raison d'impératifs de sécurité mis en place par les chemins de fer : une voiture, par exemple, pouvant se trouver bloquée sur les voies.

Je demande donc à l'Autorité d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des CFF pour remédier au plus vite à la réduction de la durée du clignotement des feux rouges aux passages à niveau de Bassecourt comme cela a été entrepris dans d'autres localités voisines. »

M. Jean-Bernard Vallat répond que nous sommes toujours en contact avec les CFF. Concernant la fermeture des passages à niveau, nous n'avons rien à dire. Pour ce qui est de la levée des barrières, rien n'est prévu sur les 5 passages à niveau à Bassecourt. A Glovelier et Courfaivre, dans le cadre de travaux, de nouvelles installations ont été réalisées. Les CFF nous ont précisé que les signaux ne peuvent être modifiés que dans le cadre d'une rénovation sur la ligne. Il est prévu des travaux en 2017 et c'est seulement à ce moment-là que les corrections aux signaux d'avertissement seront apportées. Si nous voulons procéder à ces modifications, il faut compter fr. 60'000,- par réalisation. Après renseignements pris auprès de la police cantonale, un usager qui franchit un passage à niveau alors que les feux clignotent encore, encourt une amende de fr. 250,-. Nous espérons que les agents de police seront indulgents si les usagers passent alors que les feux clignotent encore.

M. Michel Saner est non satisfait.

M. Kevin Challet (PS) communique qu'il a choisi de figurer au sein du dicastère « Affaires sociales, écoles, culture, sports et loisirs », car il touche des thématiques qui lui tiennent particulièrement à cœur et qui sont très proches des citoyens. Deux points en particulier lui semblent faire partie des urgences à traiter :

- d'une part, l'harmonisation des contributions allouées aux sociétés locales qui devrait faire l'objet d'une analyse globale. Il s'agit d'un sujet sensible et prioritaire pour les citoyens de Haute-Sorne.
- d'autre part, le traitement du projet de l'UAPE à Glovelier qui semble avancer, mais de manière beaucoup trop lente pour les porteurs du dossier.

Il s'agit de deux matières prioritaires au sujet desquels la commission du dicastère n'a pas eu l'occasion de débattre. Dix mois après la fusion de notre nouvelle entité, ces dossiers ne semblent pas traités et il trouve cela inquiétant.

M. Challet pose les questions suivantes : pour quelles raisons la commission n'a-t-elle toujours pas été convoquée pour traiter ces dossiers ? Est-ce qu'une convocation est prévue avant la fin de l'année 2013 ?

M. Challet remercie le Conseil communal pour ses réponses.

M. Pascal Crétin répond que son dicastère a connu beaucoup d'activités depuis le 1^{er} janvier 2013. Un gros morceau lui a pris beaucoup de temps, avec l'organisation des cercles scolaires. L'harmonisation des contributions allouées aux sociétés locales est un dossier très épineux. Suite à une surcharge de travail, il a repoussé l'étude de ce dossier. Il y a deux semaines, une séance interne s'est tenue et il a été constaté qu'il était difficile d'harmoniser ces contributions. M. Crétin va convoquer une commission « culture et sports » à mi-novembre. Concernant l'UAPE, ce projet concerne les bâtiments. Le dossier est prêt et a été transmis au canton il y a trois semaines.

M : Kevin Challet est satisfait.

M. Raphaël Messerli (PS) s'adresse au Conseil général dans les termes suivants :

« Dans son édition d'octobre 2013, le journal « Clin d'œil » de Haute-Sorne consacre 3 pages à la géothermie profonde sans réellement y expliquer le projet-pilote. Il relève au contraire les problèmes rencontrés par les projets de Bâle et St-Gall, sans parler toutefois de ceux qui fonctionnent en France et en Bavière. Tels qu'ils sont rédigés, cet article, ainsi que l'édito du journal effrayent les habitants et se dressent comme un épouvantail contre le projet de géothermie.

De plus, ils laissent sous-entendre que les risques encourus par la population ne sont pas le premier souci des autorités communales. Ils vont également à l'encontre du message de soutien émis par ceux-ci. Cet article démontre donc qu'il s'agit d'un journal d'opinion et non d'information. Quel est l'avis du Conseil communal suite à cet article et quel est l'avancement du dossier ? Enfin, est-ce que les autorités de Haute-Sorne soutiennent financièrement le journal Clin d'œil ? »

M. Jean-Bernard Vallat répond que la commune participe à la rédaction des quatre pages centrales du journal et contribue financièrement à raison de fr. 1700,- par parution, soit un montant annuel de fr. 6'800,- (quatre parutions). Les autres pages du journal ne sont pas soumises à la Commune. La Commune est partie prenante de cet important projet de géothermie profonde. Trois personnes font partie du groupe de travail, qui collaborent étroitement avec les promoteurs. On pourrait imaginer donner une réponse au journal « Clin d'œil », les promoteurs l'ont d'ailleurs demandé. En France et en Allemagne, cela fonctionne très bien. Un tous-ménages va être distribué prochainement et des séances d'information seront organisées. Il n'est pas juste de dire que les autorités de Haute-Sorne ne sont pas attentives aux risques qui pourraient survenir. Le projet de Saint-Gall n'a rien à voir avec le projet de Haute-Sorne. D'ailleurs, le projet de Saint-Gall continue.

M. Raphaël Messerli est satisfait.

M. Eric Dobler (PDC) s'adresse au Conseil général dans les termes suivants :

« Depuis plusieurs années, une salle de gymnastique était mise à disposition de l'équipe de basket-ball de Pro Infirmis pour ses entraînements. La salle de Glovelier convenait parfaitement, située au centre géographique du Canton et accessible aisément pour ces jeunes sportifs handicapés. A notre connaissance, la fusion des communes et la création de la nouvelle entité de Haute-Sorne n'a ni réduit le nombre de salles à disposition, ni généré la création de nouvelles sociétés. Il est dès lors difficilement compréhensible d'apprendre que la mise à disposition de cette salle ait été, dans un premier temps, purement et simplement refusée à Pro Infirmis. Force est de constater que nous nous trouvons en présence d'une nouvelle politique de mise à disposition des salles communales qui semble s'être complexifiée et dont l'application est remontée au niveau de l'Exécutif. Suite à l'intervention directe de parents, une solution transitoire a été trouvée, mais elle est, à nos yeux, insatisfaisante. En effet, la salle est mise à disposition sous réserve qu'une autre société ne l'occupe pas. A-t-on créé une attribution des salles à deux vitesses avec des sociétés prioritaires, j'ose espérer que non.

Ma question, Pro Informis peut-elle compter sur la mise à disposition de la salle pour l'ensemble des entraînements de ses athlètes et quelle est la politique actuelle de location de l'Exécutif en termes de mise à disposition de salles communales ? »

Mme Rose-Marie Allemann répond que nous avons des problèmes d'occupation des salles. Nous avons trouvé une solution provisoire pour 2013 avec Pro Infirmis. Mme Allemann a promis que l'on trouverait une solution pour 2014. Elle précise que Pro Infirmis avait aussi informé qu'elle avait une salle à disposition à Courtemelon et que nous n'avions plus eu de nouvelle.

M. Eric Dobler est partiellement satisfait et reste très attentif.

Mme Nicole Lachat (PCSI) parle de la journée des personnes âgées qui regroupera pour la première fois les aînés de Haute-Sorne à Bassecourt. Mme Lachat est consciente que cette organisation n'est pas simple à réaliser. Pour les personnes invitées, c'est un bouleversement dans les habitudes prises les années précédentes. Dans les différents villages, certaines traditions existaient pour cette journée. Par exemple, concert des écoles, invitation du conjoint, même s'il n'a pas atteint tout à fait l'âge requis, possibilité d'être véhiculé en cas de difficultés dans les déplacements, etc. Dans nos villages, des personnes et des sociétés sont prêtes à s'investir pour agrémenter encore plus cette sympathique manifestation. Le dicastère responsable de l'organisation de cette journée pourrait-il tenir compte de ces différents paramètres pour les prochaines années ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que la journée a été organisée pour l'ensemble de la commune de Haute-Sorne. Il précise que la convention de fusion stipule à l'article 29 que « l'organisation de rencontres et animations annuelles en faveur des personnes du 3^{ème} âge reste à acquise ». Nous n'avons pas pu attendre, car il fallait réserver une salle et inviter 750 personnes. La seule salle capable d'accueillir autant de monde est la Halle des Fêtes à Bassecourt, qui a été réservée en mars déjà. Le Conseil communal a estimé qu'organiser une journée dans 5 villages, n'était pas le but de la fusion. Le maire propose de nommer une commission spéciale du Conseil général pour l'organisation future de cette journée.

Mme Nicole Lachat est satisfaite.

M. Vincent Voyame (PCSI+RC) revient sur le projet de géothermie profonde. Il est d'avis que l'article paru dans le dernier « Clin d'œil » n'était pas pour rassurer la population, même si les affirmations ne sont pas forcément fondées techniquement. Il demande ce que prévoit le Conseil communal pour rassurer et informer la population et les éventuelles conséquences. Il demande quelles sont les personnes qui font partie du groupe de travail ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que Georges Migy, Bruno Grossmann et Gérard Ruch sont membres de cette commission avec le canton et les promoteurs.

M. Vincent Voyame est satisfait.

M. Frédéric Juillerat (UDC) s'adresse au Conseil général dans les termes suivants :
« Après Bâle et St-Gall où la terre a tremblé suite à des forages géothermiques. Il semble que notre région, en particulier la Haute-Sorne soit devenue le nouveau terrain d'étude de tels procédés. Pour rappel, la ville de St-Gall a reçu plus de 120 annonces de dégâts suite à ce tremblement. Sachant que le Jura est également une zone à risque, nous demandons au Conseil communal si les promoteurs se sont déjà engagés à dédommager les propriétaires dont les habitations auraient à subir les conséquences dues à ces différents travaux. »

M. Jean-Bernard Vallat répond que la société a des assurances qui couvrent les frais et dégâts qui se sont passés à Saint-Gall et Bâle. Si on dépasse 2,3 sur l'échelle de Richter, les promoteurs se sont engagés à arrêter immédiatement les travaux.

M. Frédéric Juillerat (UDC) est satisfait.

M. Damien Lachat (UDC) s'adresse au Conseil général dans les termes suivants :
« Comme chaque année, la Weltwoche publie son classement des communes les plus attractives de Suisse. Le classement comprend 893 communes, classées selon leur richesse, leur taux de chômage, le niveau des impôts et leur dynamisme. Où faut-il chercher la commune de Haute-Sorne ? Eh bien au

fin fond du classement, à la 881^{ème} place. En comparaison, Delémont (713^{ème}) et Porrentruy (739^{ème}) se trouvent 150 places devant. Sur la petite dizaine de communes jurassiennes étudiées, Haute-Sorne est bonne dernière, 2 places derrière une autre commune fusionnée, Val-Terbi (879^{ème}). Même si l'on peut discuter l'un ou l'autre critère, cela donne une idée de l'attractivité et du dynamisme de notre commune. Le résultat n'est pour le moins pas très brillant et je vous interroge sur ce que va entreprendre le Conseil communal pour que la commune ne reste pas dans les dernières places de ce classement ? »

M. Jean-Bernard Vallat répond que l'on ne sait pas comment a été réalisée l'étude, ont-ils pris les 5 anciennes communes ? Comment ont-ils définis les critères ? On travaille pour que la commune devienne attractive, avec des projets de zones d'habitations, l'agrandissement de l'école secondaire ou l'extension de la ZAM.

M. Damien Lachat est partiellement satisfait.

M. Michel Saner (PDC) s'adresse au Conseil général dans les termes suivants :

« Tout récemment, j'ai été interpellé verbalement par une personne de Courfaivre au sujet de la gestion des déchets dans la commune de Haute-Sorne. Elle m'a notamment parlé d'une refonte de la gestion actuelle avec entre autre la suppression d'une déchetterie, l'élimination du PET qui devrait être rapporté au magasin et j'en passe.

Conscient que la fusion de nos 5 communes allait se traduire inmanquablement dans plusieurs domaines par des changements notoires au niveau de la gestion, voire une unification dans certaines pratiques, il n'en demeure pas moins que ces modifications devront se faire avec discernement dans le but d'éviter une opposition frontale au travers des habitants qui se sentiront défavorisés.

En ce qui concerne la gestion des déchets, j'observe que dans le village de Courfaivre le système mis en place voici déjà plusieurs années donne entièrement satisfaction. Les structures de récupération qui ont été retenues prennent en considération l'impact sur l'environnement. Il a été profité des travaux de remaniement parcellaire pour disposer d'un accès en dur et d'une surface suffisante pour le dépôt du gazon et les branchages et finalement des investissements judicieux ont été consentis. De plus, elles sont gérées avec discipline et ordre, ce qui garanti une satisfaisante rentabilité. La majorité des usagers se donne la peine de faire le tri. Il a été possible de constater que la pratique qui consistait à incinérer des déchets en plein air ou dans des installations privées a disparu.

En résumé, nos installations sont simples et commodes et les heures d'ouverture judicieusement pensées pour permettre à toutes les couches de la population de déposer les déchets qu'elles produisent. Dès lors, toute modification devra tendre à une amélioration et non une régression de l'offre actuelle.

Vous comprendrez bien, chers collègues, qu'il ne saura être question que ce problème qui vise une certaine harmonisation et une simplification au niveau de la facturation des taxes et touche l'ensemble des ménages soit traité sans concertation de la base et débouche sur des décisions abruptes qui choquent nos concitoyennes et concitoyens dont nous sommes les représentants.

Je ne vous cacherai pas que la façon dont les guichets communaux de 4 communes qui ont été fermés récemment par une décision sans une information préalable a été très mal ressentie dans notre population. Cette décision cavalière quoi que justifiée sur le fond déroge avec la façon dont notre population a été traitée jusqu'à ce jour.

Dans le traitement de ce dossier de gestion des déchets, un élément ne doit pas être évacué, à savoir le financement. Or, chacun de ces services doit s'autofinancer au travers des taxes.

Dès lors, je demande au responsable du dicastère de me faire savoir si ce problème est à l'étude, le cas échéant où en est cette étude à ce jour, si d'importants changements sont envisagés par rapport à ce qui se fait aujourd'hui, si une concertation de la population est prévue, l'éventuel calendrier de réalisation et comment se fera l'information de la population de Haute-Sorne.

M. Georges Migy répond que le secteur de la gestion des déchets est sans aucun doute un héritage des plus complexes auquel la commission du dicastère de l'environnement s'est occupée depuis le début de l'année. Déjà réunis à sept reprises, nous avons planché prioritairement sur le règlement de

la gestion des déchets et le décret de la tarification qui l'accompagne. Le projet est au terme de sa préparation et a été présenté au Conseil communal en première lecture. A partir du 1^{er} janvier 2014, quelques changements de peu d'importance seront mis en application dans la gestion de certains déchets et de leurs revalorisations.

Sur l'ensemble de la commune, le PET, les appareils électriques, les piles ne seront plus collectées sur nos Ecopoints actuels. Ces déchets doivent suivre la filière pour laquelle chacun paie une taxe lors de l'achat de ces produits. Tous les points de vente ont l'obligation de reprendre ces déchets.

Le changement le plus important est la gestion du ramassage et du traitement de la ferraille, des déchets inertes, des cendres de bois et le sagex. Nous proposons de faire un essai d'une année sur un seul point de collecte pour toute la commune. Sa localisation sera sur la place du silo à sel située à la sortie de Glovelier en direction de Bassecourt, après les Ets Röthlisberger. Cette place appartient au canton, qui a accepté de la mettre gracieusement à disposition pour l'année 2014.

Actuellement, la collecte et la gestion de ces déchets sont très différents d'une localité à l'autre et ne donne pas pleinement satisfaction. L'ouverture de ce point de collecte est envisagée sur deux jours, une fois par mois, sauf pendant les vacances d'été. Avec une ouverture le mercredi de 13h30 à 19h30 et le jeudi matin jusqu'à 12h. Cela évitera des transports par camion aux quatre coins de notre commune et surtout la location de bennes inutilement.

Les Ecopoints actuels à Courfaivre sont maintenus. Mais pour remettre un peu d'ordre, contrairement à votre déclaration, à l'Ecopoint des Courbes-Prés, nous avons été obligés de prévoir le remplacement du cadenas qui ferme la barrière principale. En effet, j'ai personnellement assisté, à deux reprises en dehors des heures d'ouverture, à l'arrivée d'une camionnette venant déposer une grande quantité de déchets verts et disposant d'une clé. Pour rappel, la quantité est limitée et est réservée aux propriétaires de maisons et non aux artisans. Nous avons trouvé un arrangement avec Cumacompost pour une année transitoire pour continuer notre collaboration. Donc les déchets verts seront toujours collectés à Courfaivre de la même manière. M. Migy confirme que durant les heures d'ouverture, le travail est parfaitement assuré par le personnel sur les deux Ecopoints de Courfaivre.

Durant l'année 2014, une étude sera probablement engagée, sans frais pour la commune concernant le nouveau concept de la gestion des déchetteries régionales au niveau cantonal. Ce projet a été présenté à l'assemblée jurassienne des communes. Les quelques changements proposés en 2014 feront l'objet d'une information détaillée pour chaque village. Actuellement, nous sommes en cours de préparation des MémoDéchets qui sont distribués dans chaque localité et sont valables pour toute l'année 2014.

M. Michel Saner est satisfait.

5. Approbation du règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte de Haute-Sorne (Message du Conseil communal au Conseil général n° 11 du 30 septembre 2013).

L'entrée en matière est acceptée.

Jean-Luc Portmann indique que c'est le menu principal de notre séance. Il insiste sur l'importance de cette base légale qui est en quelque sorte la constitution, la charte fondamentale de notre commune.

Le règlement du Conseil général ne prévoit pas deux lectures. Donc si nous n'avons pas de demande particulière de la part de la majorité du Conseil général, nous traiterons ce dossier en une seule lecture.

Le président ajoute que quelle que soit la décision du Conseil général, ce règlement sera soumis en votation populaire le 24 novembre prochain. Sur le message à la population figurera le préavis de notre Conseil.

Il rappelle les noms des membres de la commission spéciale : MM. Olivier Chèvre, Grégory Bron, Hubert Fleury, Jean-Marie Allimann, Michel Houlmann, Jean-Marc Plumey, Damien Lachat et Jean-Luc Portmann. La commission était présidée par Denis Allimann, qui va participer à nos débats. Le

maire Jean-Bernard Vallat et Etienne Dobler représentaient le Conseil communal. Il remercie les membres de la commission pour le magnifique travail accompli.

Au sujet de la procédure, Jean-Luc Portmann informe qu'il va citer les articles les uns après les autres, sans les lire. Si un membre du Conseil général souhaite s'exprimer à propos d'un article, il le fera à ce moment-là. S'il devait y avoir des propositions de modification d'un article, le Conseil général votera sur cet article.

A la fin des débats, le Conseil général décidera s'il approuve le règlement par un vote.

Jean-Luc Portmann donne la parole au président de la commission M. Denis Allimann.

Denis Allimann indique que la commission a consacré sept séances à la préparation de ce règlement. Lors des travaux, la commission s'est basée sur le règlement type du canton, ainsi que sur les règlements des anciennes communes de Haute-Sorne. Une rencontre a eu lieu avec le Service des communes. Les débats se sont déroulés dans une ambiance cordiale. Un consensus a toujours été trouvé.

Damien Lachat relève que le Conseil général s'apprête à discuter de ce qui représente la constitution de Haute-Sorne, afin de pouvoir la soumettre au vote populaire. La commission a passé de nombreuses séances pour discuter et élaborer ce nouveau règlement. Les discussions ont été riches et les réflexions, propositions et idées multiples. Certains points ont été âprement discutés. Il donne des explications sur les deux bémols qu'il a relevés, cela concerne la composition de la commission d'école et la position du Service des communes. Pour terminer, Damien Lachat remercie les membres de la commission pour leur travail, ainsi que les membres du Conseil communal pour l'excellente collaboration.

Jean-Luc Portmann passe en revue le règlement, article par article, sans les lire.

Article 14 : Nicole Lachat demande à ce que les alinéas soient contrôlés.

Article 22, alinéa 2 : « la qualité d'employé communal à plein emploi immédiatement subordonné à cette autorité ». Nicole Lachat demande la suppression de « à plein emploi ».

Denis Allimann remarque que du point de vue juridique, nous pouvons supprimer à plein emploi.

Passée au vote, la proposition de Nicole Lachat de supprimer « à plein temps » à l'article 22, alinéa 2, est acceptée à une majorité évidente.

Article 34 : Denis Jeannerat demande d'ajouter la phrase suivante « le Conseil communal rapporte sur l'utilisation qu'il fait de ce montant au Conseil général. »

Etienne Dobler indique que le montant de fr. 350'000,- est un montant global.

Passée au vote la proposition de Denis Jeannerat est acceptée par 20 oui sans opposition.

Article 43, lettre g : Denis Jeannerat demande de modifier la désignation de la commission des digues en « commission des berges ».

Passée au vote, la proposition de Denis Jeannerat est acceptée à l'unanimité.

Article 45, alinéa 1 : Nicole Lachat s'inquiète de la composition de la commission d'école primaire et la présence de Saulcy, qui a une convention avec Glovelier.

Après discussion et une suspension de séance, Nicole Lachat retire sa proposition.

Même article : « Le 9^{ème} membre est le conseiller communal responsable du dicastère des écoles ; il ne peut toutefois en assumer la présidence ». Nicole Lachat demande la suppression de la fin de l'article, « il ne peut toutefois en assumer la présidence ».

Le Conseil communal est d'avis que ce n'est pas sain que le représentant du Conseil communal exerce la fonction de président de la commission de l'école primaire.

Passée au vote, la proposition de supprimer la fin de l'article 45, alinéa 1 « il ne peut toutefois en assumer la présidence » est refusée à la majorité évidente.

Article 48 : Didier Hulmann souhaite qu'un ressortissant non bourgeois puisse siéger dans une commission des affaires bourgeoises.

Denis Allimann répond que l'alinéa 2 stipule que « les membres des commissions des affaires bourgeoises sont obligatoirement domiciliés dans le secteur de leur bourgeoisie respective. » Cela sous-entend qu'un bourgeois ou un non bourgeois peut faire partie d'une commission bourgeoise.

Articles 43 et 52 : nouvelle désignation de la commission du PGA et PGEE en « commission des eaux ».

Passée au vote, cette modification est acceptée avec une majorité évidente.

Article 55, alinéa 2 : Céline Grellier demande à ajouter que la fiduciaire communique le résultat de son examen également à la commission de vérification des comptes.

Denis Allimann répond que la commission des règlements n'était pas favorable.

Passée au vote, la proposition de Céline Grellier est refusée à la majorité évidente.

Le Conseil général accepte à l'unanimité le règlement d'organisation et d'administration.

Jean-Luc Portmann adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont travaillé à la préparation de ce règlement et au président Denis Allimann.

6. Réponse à la question écrite n° 1 « Répartition des membres dans les commissions à 9 membres ».

M. Jean-Bernard Vallat indique que le nouveau règlement répond à cette question puisque la composition de toutes les commissions sera revue.

M. Jean-Marc Plumey sera satisfait après l'acceptation du règlement d'organisation et d'administration par le peuple le 24 novembre 2013.

7. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présenté par Mme Corso née Piciocchi Annunziata Carmelina.

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

Il appartient au maire Jean-Bernard Vallat de présenter la demande d'admission à l'indigénat communal déposée par Mme Annunziata Corso née Piciocchi.

Mme Annunziata Corso est née le 18 août 1952 en Italie. Elle est arrivée en Suisse, à Bassecourt, en janvier 1969. Actuellement, elle est domiciliée à Glovelier. Elle a suivi sa scolarité en Italie. Mme Corso a travaillé dans différentes entreprises de la région. Elle est au bénéfice d'un permis d'établissement C. Motif de la demande : cela fait 45 ans que Mme Corso vit en Suisse. Elle vit avec son ami depuis 28 ans.

L'audition s'est déroulée le 27 juin 2013. Le service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Annunziata Corso obtienne le droit de cité cantonal et communal.

La parole n'est pas demandée. Par applaudissements, le Conseil général accorde l'indigénat communal à Mme Annunziata Corso.

M. le maire rappelle que dès que l'ordre du jour a été publié, le dossier est à disposition au secrétariat communal.

Jean-Luc Portmann donne connaissance de la question écrite n° 3 du parti socialiste qui demande un récapitulatif des travaux réalisés en 2013 dans chaque village de Haute-Sorne. Le parti socialiste demande également de transmettre les travaux et projets prévus dans le budget 2014, pour les cinq villages. La question écrite est jointe au présent procès-verbal.

Jean-Luc Portmann donne connaissance de la question écrite n° 4 du groupe PDC, qui demande des informations officielles suite à l'article paru dans le périodique « Clin d'œil », sur les dangers du projet de géothermie profonde. La question écrite est jointe au présent procès-verbal.



Jean-Luc Portmann donne connaissance de l'interpellation n° 1 du groupe PCSI+RC qui demande un bilan annuel des différents dicastères, commissions et commissions spéciales. L'interpellation est jointe au présent procès-verbal.

Jean-Luc Portmann donne connaissance de l'interpellation n° 2 du groupe socialiste concernant la fermeture des guichets dans les villages. Le groupe socialiste demande à ce que l'interpellation soit traitée au cours de la présente séance. Au vu de l'article 32 du règlement du Conseil général et en raison de l'absence du signataire M. Patrick Ballaman, le PS est d'accord de laisser le Conseil communal apporter sa réponse lors de la séance du Conseil général du 10 décembre 2013.

Le président remercie les conseillères et conseillers généraux pour leur participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil général qui est prévue le 10 décembre 2013, dans un lieu à déterminer.

La séance est levée à 22h00.

Bassecourt, le 22 octobre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le Président	Le Secrétaire
	
Jean-Luc Portmann	Gérald Kraft

Annexes :

- Question écrite n° 3 du PS
- Question écrite n° 4 du PDC
- Interpellation n° 1 du PCSI+RC
- Interpellation n° 2 du PS